

# TOUR LOIRE PILAT FOREZ 2018

## REGLEMENT PARTICULIER

### Article 1 / Organisation

L'épreuve **Tour Loire Pilat Forez**, est organisée par le **Comité de la Loire**, association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, sous les règlements de cette même Fédération.

**Cette épreuve se dispute du Vendredi 24 Aout 2018 au Dimanche 26 Aout 2018.**

**Le Contre la Montre est OBLIGATOIRE le vendredi 24 Aout 2018, il compte pour le classement général.**

Si pour des raisons très particulières, qui sera apprécié par le Collège du Jury, et l'Organisateur qui jugeront du bien-fondé du non-départ, le coureur est autorisé à prendre le départ de l'étape 2 il se verra attribué le plus mauvais temps de l'épreuve additionné de 3 minutes au classement général à l'issue de l'étape.

### Article 2 / Type d'épreuve

L'épreuve est disputée sous le règlement FFC.

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie 2- 3 – Juniors – Pass Open

La course est classée 2.24.2

Les pénalités du barème FFC sera le seul applicable, et la réglementation antidopage de la loi française y sera exécutée.

### Article 3 / Participation

**LES ENGAGEMENTS SE FONT UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE** à l'adresse :

**Comité de la Loire de Cyclisme FFC**

**4, rue des trois Meules**

**42100 SAINT ETIENNE**

L'engagement est individuel avec la possibilité de composer des équipes de 5 coureurs

**La participation est de 5 coureurs maximum du même club.**

Le choix des coureurs est fait par l'organisateur, aucun engagement ne pourra se faire sur place.

L'organisateur confirmera la participation de l'équipe ou du coureur après avoir reçu une caution par chèque de 100€ par coureur à l'ordre du Comité de la Loire de Cyclisme. (Ce chèque est une caution, il n'est pas encaissé avant l'épreuve)

**Les équipes complète seront composées de 5 coureurs.** (Avec possibilité d'avoir une voiture suiveuse)

### Article / Secours

Les secours sont assurés par 1 Médecin et des secouristes.

Une annexe est disponible auprès des organisateurs avec les coordonnées des différents moyens de secours, et des établissements hospitaliers compétents sur le parcours.

### Article 4 / Hébergement

**Les équipes ou les coureurs individuels peuvent être hébergées.**

**Le tarif est de 100€ par personne** (*forfait indivisible*)

**Sont pris en charge :**

Vendredi : repas du soir et la nuitée

Samedi : petit déjeuner, repas de midi et soir et la nuitée

Dimanche : petit déjeuner, le repas de midi

**La location des draps est comprise dans le forfait.**

**Sont pris en charge, UNIQUEMENT, les prestations prévues par l'organisateur.**

Tous supplément, sera réglé directement par les responsables d'équipe.

Le retour de la caution se fera, après contrôle du centre d'hébergement.

### **Article 5 / Permanence**

La permanence de départ se tient, le Vendredi 24 Aout 2018 de 14h30 à 17h00

Lieu : C.A.B.L Rue des Garennes – 42160 Andrézieux Bouthéon

La réunion des Directeurs Sportifs, en présence des Membres du Collège des Arbitres est fixée le Samedi 25 Aout à 11h30, même lieu.

### **Article 6 / Radio**

Toutes les voitures évoluant à l'échelon course seront dotés d'une radio, *(récepteur ou émetteur-récepteur suivant un plan définit par l'organisateur)*

**La fréquence Radio est 157,550 Mhz.**

Cette radio sera fourni par la société Di@log, qui sera présent à proximité de la permanence, et également à chaque départ et arrivée d'étape

Il est de la responsabilité de chaque chauffeur, de vérifier le bon fonctionnement de sa radio, chaque jour.

### **Article 7 / Assistance Technique neutre**

Le service d'assistance neutre est assuré par le club organisateur, au moyen **de 2 voitures**, qui sont gérées par le Jury des Arbitres.

### **Article 8 / Incidents de Course :**

En cas de chute, crevaisons, incident mécanique ou autres incident de courses, erreurs de parcours, infractions, etc.....Le règlement FFC sera appliqué *(Article 2.2.029)*

### **Article 9 / Délais d'Arrivée :**

Les délais d'arrivée seront annoncés à la 1<sup>ère</sup> réunion des Directeurs Sportifs.

**En cours d'épreuve, le comité d'organisation se réserve le droit d'éliminer immédiatement tout coureur ou petit groupe de coureur isolé et situé à plus de 10' du groupe principal, si celui-ci représente une difficulté d'organisation des services de sécurité de l'épreuve.**

### **Article 10 / Abandons :**

Le coureur qui abandonne doit enlever immédiatement son dossard et le remettre à un Arbitre ou au véhicule balai. En cas de non-respect le coureur est passible de la sanction R46.

Il n'a pas le droit de franchir la ligne d'arrivée (Article 2.2.030)

### **Article 11/ Protocole :**

Toute absence au protocole sera sanctionné en respect de la réglementation FFC

(retrait des prix et amende article

Les coureurs doivent se présenter EN TENUE CYCLISTE (maillot et cuissard) sous peine de se voir amputer leur prix.

## Article 11 / Particularités des étapes :

### **Etape 1 : ANDREZIEUX – ANDREZIEUX – CLM INDIVIDUEL**

6.900 km

1<sup>er</sup> départ 18h00, ensuite toutes les mn.

Cette étape comptera pour le classement général.

La participation est OBLIGATOIRE

Rappel de l'article 1 du présent règlement :

Si pour des raisons très particulières, qui sera apprécié par le Collège du Jury, et l'Organisateur qui jugeront du bien-fondé du non-départ, le coureur est autorisé à prendre le départ de l'étape 2 il se verra attribué le plus mauvais temps de l'épreuve additionné de 3 minutes au classement général à l'issue de l'étape.

#### **PROTOCOLE Etape 1**

**Maillot jaune :** Le coureur qui aura le meilleur temps de l'étape se présentera au protocole.

**Maillot blanc :** Le coureur né en 1997 et après qui aura le meilleur temps de l'étape se présentera au protocole *(21 ans dans l'année ou moins)*

**Maillot à pois :** Le coureur qui aura le 2<sup>ème</sup> temps de l'étape se présentera au protocole.

**Maillot vert :** Le coureur qui aura le 3<sup>ème</sup> temps de l'étape se présentera au protocole.

**Maillot rose :** Le coureur de 3<sup>ème</sup> catégorie ou Pass-open qui aura le meilleur temps se présentera au protocole.

*Chaque coureur ayant un maillot distinctif recevra également une coupe et un bouquet.*

### **Etape 2 : ANDREZIEUX – ANDREZIEUX**

#### **ETAPE JOSE PONCE**

100.6 Km

Départ 14h00.

Fictif de 7km700 Départ réel : Pont du canal à St Just-St Rambert

Lors de cette étape des points seront attribués pour le classement « Points Chauds »

**3 Classements**

- km42 Gare de Valinche
- km75 Panneau de sortie St Romain le Puy en face de la salle Clavelloux.
- Km84 Panneau de sortie L'Hôpital sur Grand

**(5 / 3 / 1 points)**

Lors de cette étape des points seront attribués pour le classement « GPM »

### 3 Classements

- km 12.5 Croisement D32 / D108 avant Chambles
- km 26.5 Panneau entrée St Maurice en Gourgois -
- km 64.3 Panneau sortie Boisset –St Priest

-  
- (5 / 3 / 1 points)

*Un point VIP aura lieu au km 42 Gare de Valinche*

#### PROTOCOLE Etape 2

**Maillot jaune :** Le coureur qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

**Maillot blanc :** Le coureur né en 1997 et après qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole *(21 ans et moins dans l'année)*

**Maillot à pois :** Le coureur qui aura le plus de points au classement GPM se présentera au protocole.

**Maillot vert :** Le coureur qui aura Le plus de points au classement Points Chauds se présentera au protocole.

**Maillot rose :** Le coureur de 3<sup>ème</sup> catégorie ou Pass-open qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

**Le challenge «José PONCE » sera remis au vainqueur de l'étape»**

#### **Etape 3 SAINT-CHAMOND / SAINT-CHAMOND Contre la montre individuel**

5.8 km

1<sup>er</sup> départ 08h30.

Aucun point des classements annexes seront attribués pour cette étape.

Mais les titulaires des maillots à pois et vert de l'Etape 2, devront être présents au Protocole.

## PROTOCOLE Etape 3

**Maillot jaune :** Le coureur qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

**Maillot blanc :** Le coureur né en 1997 et après qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole (*21 ans et moins dans l'année*)

**Maillot à pois :** Le coureur qui aura le maillot à l'issue de l'étape 2 se présentera au protocole.

**Maillot vert :** Le coureur qui aura le maillot à l'issue de l'étape 2 se présentera au protocole.

**Maillot rose :** Le coureur de 3<sup>ème</sup> catégorie ou Pass-open qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

## Etape 4 LA TALAUDIÈRE – LA TALAUDIÈRE:

102.00 km

Départ 14h40.

Fictif de 7km Départ réel : Panneau sortie Sorbiers

Lors de cette étape des points seront attribués pour le classement « Points Chauds »

### 3 Classements

- km 22 Entrée de Chamboeuf
- km 45 Cimetière de Fontanès
- km 86 Cimetière de Fontanès

*(5 / 3 / 1 points)*

Lors de cette étape des points seront attribués pour le classement « GPM »

### 3 Classements

- km 33 La Coissière
- km 74 La Coissière
- km 100 Col de la Gachet

- *(5 / 3 / 1 points)*

*Deux points VIP auront lieu au km 33 et au km74.*

- **PROTOCOLE Etape 4**

**Maillot jaune :** Le coureur qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

**Maillot blanc :** Le coureur né en 1997 et après qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole *(21 ans et moins dans l'année)*

**Maillot à pois :** Le coureur qui aura le plus de points au classement GPM se présentera au protocole.

**Maillot vert :** Le coureur qui aura Le plus de points au classement Points Chauds se présentera au protocole.

**Maillot rose :** Le coureur de 3<sup>ème</sup> catégorie ou Pass-open qui aura le meilleur temps au classement général se présentera au protocole.

**Classement par équipes** par addition de temps de chaque étape des 3 premiers coureurs de l'équipe (1 coupe + 1 bouquet)

- Chaque coureur ayant un maillot distinctif recevra également une coupe et un bouquet.

**Pour l'ensemble des étapes**

- Respecter les emplacements ainsi que les directives des signaleurs et du régulateur.
- Respecter les déviations des Directeurs Sportifs à prendre pour les véhicules concernés (tout manquement sera sanctionné)

**Article 12 / Véhicules suiveurs**

Il ne sera admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course

Les Directeurs Sportifs qui suivent les coureurs doivent effectuer l'intégralité du parcours.

Il est **STRICTEMENT INTERDIT de prendre des raccourcis**

Toute infraction routière peut être verbalisée par l'escorte motocycliste de la Gendarmerie qui suit l'épreuve et par les brigades de gendarmerie territorialement compétentes.

**Article 13 / Classements et récompenses**

Suivant la réglementation FFRC articles 2.6.13 / 14 / 15 / 16 / 17 / 18.

**Classements journaliers et Maillots de leaders :**

° Un classement individuel journalier à chaque étape, le **vainqueur de l'étape** se présentera au protocole.

Un classement général individuel aux temps **Maillot jaune** sera établi en fonction des temps aux arrivées aux étapes.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

*(Il est régi par l'article 2.6.015.)*

° Un classement du meilleur jeune **Maillot blanc**

S'adresse au coureur le mieux placé au classement général de 21 ans dans l'année ou moins

Un classement du MEILLEUR GRIMPEUR **Maillot à pois** sera établi en fonction des points marqués par chaque coureur aux différents GPM signalés sur les graphiques, suivant le barème suivant :

**Sur les 3 premiers coureurs : 5 – 3 – 1 points**

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque étape pour l'attribution du maillot.  
Si égalité, le classement général individuel donne l'ordre du classement. (Article 2.06.017)

° Un classement des POINTS CHAUDS **Maillot vert** sera établi en fonction des points marqués par chaque coureur aux différents Sprints intermédiaires signalés sur les graphiques par la lettre PC et suivant le barème suivant :

**Sur les 3 premiers coureurs : 5 – 3 – 1 points.**

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque étape pour l'attribution du maillot.

° Un classement du meilleur coureur au classement général de la 3<sup>ème</sup> catégorie ou Pass'Open **Maillot rose**

#### **° Un classement par équipes** (article 2.6.016)

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque étape. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivant, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour.
- 2) Nombre de deuxième places dans le classement par équipes du jour, etc....
- 3) Si il a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Dans tous les classements et récompenses en cas d'égalité, le règlement FFC sera appliqué.

L'équipe vainqueur sera récompensée qu'à l'issue de la 3<sup>ème</sup> étape

#### **Article 14 / Protocole**

Les leaders journaliers des différents classements énoncés ci-dessus sont tenus **OBLIGATOIREMENT** de se présenter au protocole, sur le podium, à l'arrivée de chaque étape.

Les Directeurs Sportifs devront être vigilant sur ce point.

**TOUTE ABSENCE AU PROTOCOLE SERA SANCTIONNÉE** (Amende et retenue des prix)

Pour la cérémonie protocolaire, il peut y avoir cumul des maillots, les Directeurs Sportifs doivent être attentif au porteur sur l'étape suivante.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Classement général aux Temps  | <b>Maillot jaune</b>  |
| - Classement général du meilleur Jeune                                | <b>Maillot blanc</b>  |
| - Classement général du meilleur Grimpeur GPM                         | <b>Maillot à pois</b> |
| - Classement général des Points Chauds                                | <b>Maillot vert</b>   |
| - Classement général du meilleur 3 <sup>ème</sup> Catégorie/Pass-open | <b>Maillot rose</b>   |

## **Article 15 / Annexes**

L'itinéraire détaillé avec l'horaire probable, les détails d'organisation, les consignes à respecter dans les lieux d'hébergement, feront l'objet d'annexes disponible auprès de l'organisateur et sur le site Tour Loire Pilat Forez.

## **Article 16**

Le comité d'organisation se décharge de toutes responsabilités d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers à l'organisation.

La caravane publicitaire n'est pas prise en charge par l'assurance de l'organisation.

## **Article 17**

Avant le départ de chaque étape, les concurrents devront OBLIGATOIREMENT se présenter groupés par équipe pour signer la feuille de contrôle **AU PLUS TARD 15 MN AVANT LE DEPART.**

Les Directeurs Sportifs devront se présenter aux réunions aux lieux et heures fixés par le Jury des Arbitres et l'Organisation.

## **Article 18**

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve hormis les leaders des divers classements.

Le port des différents maillots de leaders et différents classements est OBLIGATOIRE.

## **Article 19**

Les changements d'itinéraire seront portés à la connaissance des équipes lors de la signature du départ.

Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même au cours de l'étape, si les circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent. Les Directeurs Sportifs seront avisés le plus tôt possible, notamment par radio, et éventuellement par téléphone.

## **Article 20**

**Les réclamations concernant une étape seront reçues par les Arbitres jusqu'à 1h avant le départ de l'étape suivante.**

### **Article / Grille de Prix**

Les grilles de Prix sont :

Etape 1 :	183/10	(37€ au vainqueur)	
Etape 2 :	427/15	(85€ au vainqueur)	
Etape 3 :	183/10	(37€ au vainqueur)	
Etape 4 :	427/15	(85€ au vainqueur)	
Classement Général :	518/20	(102€ au vainqueur)	Maillot Jaune

Classements Annexes :

Meilleurs Grimpeurs :	47/5	(18€ au vainqueur)	Maillot à Pois
Meilleurs Points Chauds :	47/5	(18€ au vainqueur)	Maillot Bleu

**TOTAL DE LA GRILLE DE PRIX : 1832€**

**Article 21 /** Les prix des différents classements annexes seront payés, dans les 2 mois suivant l'épreuve, par Mr Jean-Paul LEROUX, Trésorier du Tour Loire Pilat Forez.

## **Article 22 /**

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un bandeau publicitaire prévu à cet effet. Les caravaniers se rassembleront sur le parking qui leur est prévu.

Le départ de la caravane aura lieu 30mn avant le départ des coureurs.



La caravane doit OBLIGATOIREMENT respecter le code de la route.

Un Chef de Caravane (*aidé d'un motard civil*) placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape derrière la course.

En aucun cas cette ou ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

### **Article 23 /**

Toute vente ou quête sont interdite sur l'ensemble du Tour Loire Pilat Forez.

Seules est autorisée les ventes et loteries organisées par le Comité de la Loire de Cyclisme et faites par des personnes munies du macaron officiel.

### **Article 24 /**

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve seront identifiées par un bandeau officiel et devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président du Jury ou de ses Adjoints et du Régulateur qui à cet effet, feront usage du drapeau rouge.

Ils devront également respecter l'ordre des voitures dans la file.

Toute infraction, peut-être verbalisée par l'escorte motocycliste de la Gendarmerie qui suivra l'épreuve et par les brigades de Gendarmerie compétents.

### **Article 25 / Contrôle Anti-dopage**

Le lieu de contrôle sera viabilisé à chaque étape

**Les Directeurs Sportifs ont L'OBLIGATION de venir voir sur la ligne d'Arrivée si un contrôle est effectué.**

**Le contrôle aura lieu après le protocole**, dans un délai maximum de 1h00 après l'arrivée.

Lieu :

**Etape 1 et étape 2:** Le CABL Rue des Garennes ANDREZIEUX BOUTHEON

**Etape 3:** Maison des sports Route du Coin SAINT CHAMOND

**Etape 4:** Mairie de la Talaudière Place Jean Moulin LA TALAUDIÈRE

### **Article 26 / Sécurité**

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ils devront respecter le Code de la Route (*avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière, partant à l'avant*)

En tout état de cause, comme le stipule le règlement FFC, les véhicules d'assistance complémentaires se déplaçant d'un point à un autre du parcours (*pour ravitaillement notamment*) non situées entre la voiture ouvreuse et le camion balai, ne sont pas couvert par l'assurance de l'Organisation.

**LES CARREFOURS DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET NATIONALES SERONT GARDES PENDANT 1/4H APRES LE PASSAGE DU 1<sup>er</sup> COUREUR**

**Hors ce délai, les coureurs attardés devront scrupuleusement respecter le Code de la Route.**

### **Article 27 /**

Les concurrents et les Suiveurs sont tenus de solder toutes leurs dépenses en cours de route et aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour les accidents et dommages divers, mais se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

Le Directeur Sportif sera rendu responsable des dégâts de toute nature causés par un membre de son équipe.

### **Article 28 /**

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte en son entier.

## **Article 29/**

Pour tout ce que règlement n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. qui est à la disposition des Directeurs Sportifs auprès du Jury.

**En cas de force majeure, d'évènement imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, le Comité d'Organisation et le Jury des Arbitres pourront prendre les dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement.**

Saint-Etienne le 06 juin 2018

L'ORGANISATEUR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'L'ORGANISATEUR'.

*Ce règlement peut évoluer, la version la plus récente est sur le site **TOUR LOIRE PILAT FOREZ** (prendre en compte la date)*